Ouestions orales

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Français]

LES DROITS DE LA PERSONNE

ON DEMANDE QUE SOIT AMENDÉ LE PROJET DE LOI FÉDÉRAL CONCERNANT LES JEUNES CONTREVENANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que le jugement de la Cour suprême du Canada relativement à la loi 24 du Québec, loi pour la protection de la jeunesse, supprime les droits essentiels des jeunes Québécois, et étant donné que ce jugement frappe en plein cœur les principes fondamentaux de cette loi progressiste du Québec, je propose, appuyé par l'honorable député de Saskatoon-Est (M. Ogle):

Que le solliciteur général du Canada annonce immédiatement son intention de modifier les dispositions du projet de loi fédéral concernant les jeunes contrevenants, afin que les principes de la loi 24 soient rétablis et respectés, non seulement pour les jeunes Québécois mais pour l'ensemble des jeunes Canadiens.

Mme le Président: A l'ordre! La présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.
Des voix: Non.

(1415)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA MENACE DE REPRÉSAILLES DES ÉTATS-UNIS EN RÉACTION AUX PROJETS DE LOIS DU CANADA

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: J'espère que le ministre sera aussi gai. Le secrétaire adjoint au Trésor américain, M. Marc Leland, a dit aux membres d'un sous-comité du Sénat que le gouvernement américain comptait exercer des pressions sur le gouvernement canadien devant le GATT, l'OCDE, le FMI et la Banque mondiale, et invoquer au besoin les pouvoirs spéciaux que la loi américaine sur le commerce confère au président américain pour protester contre les mesures du gouvernement canadien qui vont à l'encontre des intérêts américains et qui dégradent le climat des échanges internationaux et des investissements. Le ministre sait certainement que les États-Unis ne sont pas obligés du tout d'accéder aux requêtes du Canada sur les pluies acides, sur les eaux territoriales et la pêche au large de la côte est, sur le pipe-line du Nord et ainsi de suite.

Le ministre peut-il nous dire sans ambages, en songeant surtout à son jeune collègue de Windsor, si le gouvernement est toujours décidé à mettre à exécution les projets du ministre de l'Industrie et du Commerce, et par conséquent à étendre les pouvoirs de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Le gouvernement a-t-il décidé d'apporter certains changements à la nouvelle politique économique en vue de détendre les relations avec les États-Unis et d'encourager ce pays à accéder à nos demandes dans d'autres domaines?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, puisque c'est la première question que pose le député depuis qu'il occupe ses nouvelles fonctions, question inspirée peut-être par un article de journal, je tiens à le féliciter pour sa promotion. Il aura peut-être besoin de mes félicitations.

M. Clark: Pas étonnant que Pierre Trudeau voyage.

M. MacGuigan: A propos du préambule de la question du député, je dirai que le Canada n'a aucune raison de s'inquiéter des protestations d'un gouvernement, y compris celui des États-Unis, contre nos initiatives devant les organismes internationaux. Nos initiatives ne vont absolument pas à l'encontre de nos engagements internationaux. Nous sommes disposés à défendre notre position. Il faudra que le député attende le budget pour obtenir la réponse à une partie des questions qu'il a posées. Je peux lui assurer que les problèmes sur lesquels il demande des précisions sont à l'étude.

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Dans un discours prononcé à Calgary il y a déjà quelques jours, le ministre des Finances a dit que son budget ne visera pas à canadianiser les secteurs industriel et commercial de la façon dont le PEN est en train de canadianiser l'industrie du pétrole. Il a déclaré que le développement économique repose avant tout sur le secteur privé. Le ministre peut-il confirmer à la Chambre que la nouvelle politique industrielle et commerciale qu'il prépare n'établira pas de discrimination contre les investisseurs étrangers, et même canadiens, comme l'a fait le PEN? Peut-il confirmer que le gouvernement fédéral n'interviendra plus dans l'économie en élargissant le mandat de sociétés de la Couronne comme Petro-Canada? Autrement dit, peut-il confirmer qu'il a enfin vu la lumière et qu'il va arrêter de dire des balivernes, comme il le faisait il y a quelques mois?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, dans le Programme énergétique national déposé en même temps que le dernier budget, le gouvernement a précisé qu'il n'avait pas l'intention d'étendre à d'autres secteurs les normes minimales de propriété canadienne définies dans le Programme énergétique national. Au lieu d'essayer de formuler des questions dans ce domaine, des questions que nous décririons comme étant des balivernes, le député aurait dû tout simplement vérifier et lire les dispositions qui sont déjà comprises dans le Programme énergétique national.